

## **Benjamin Patenaude**

---

**From:** Benjamin Patenaude  
**Sent:** February-22-19 4:06 PM  
**To:** 'Francois.Dupuis@mern.gouv.qc.ca'; 'Roch.Gaudreau@mern.gouv.qc.ca'  
**Cc:** Côté, Alexandre-Guy (EC)  
**Subject:** Suivi des lettres du CCEK concernant la politique de consultation des communautés autochtones du MERN  
**Attachments:** Lettre\_ CCEK\_ la Politique de consultation des communautés autochtones p....pdf;  
Lettre\_ CCEK\_ Commentaires sur la politique de consultation des communau....pdf  
**Importance:** High

Bonjour M. Dupuis et M. Gaudreau,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik vous a envoyé des lettres concernant la politique du MERN sur les consultations avec les communautés autochtones pour le secteur minier et le ministère le 8 février et le 4 avril 2018 respectivement. Le CCEK n'a toujours pas reçu de réponse à ces lettres malgré le suivi effectué en septembre 2018 et voudrait savoir si nous pouvons nous attendre à une réponse.

Cordialement,

### **Benjamin Patenaude**

Secrétaire exécutif | Executive Secretary  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee  
C.P. | P.O. Box 930  
Kuujuaq, QC  
J0M 1C0  
Tel : (819) 964-2961 # 2287  
1-877-964-2961 # 2287  
Télécopieur | Facsimile :  
(819) 964-0694  
[www.keac-ccek.ca](http://www.keac-ccek.ca)

## **Benjamin Patenaude**

---

**From:** Benjamin Patenaude  
**Sent:** February-22-19 4:16 PM  
**To:** 'natalie.langevin@mern.gouv.qc.ca'  
**Cc:** Côté, Alexandre-Guy (EC)  
**Subject:** Suivi de la lettre du CCEK concernant les commentaires sur l'élaboration d'un plan d'affectation du territoire public pour le Nunavik par le MERN  
**Attachments:** Lettre\_ CCEK\_ Commentaires sur l'élaboration d'un plan d'affectation du territoire public pour le Nunavik par le MERN.pdf  
**Importance:** High

Bonjour Mme. Langevin,

Le 20 novembre 2018, le Comité consultatif de l'environnement Kativik a envoyé cette lettre au Sous-ministre associé au Territoire, M. Mario Gosselin, concernant nos commentaires sur le plan d'utilisation des terres publiques du MERN et son applicabilité au Nunavik. Nous aimerions savoir si M. Gosselin a bien reçu cette lettre et quand nous pouvons nous attendre à une réponse.

Cordialement,

### **Benjamin Patenaude**

Secrétaire exécutif | Executive Secretary  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee  
C.P. | P.O. Box 930  
Kuujuaq, QC  
J0M 1C0  
Tel : (819) 964-2961 # 2287  
1-877-964-2961 # 2287  
Télécopieur | Facsimile :  
(819) 964-0694  
[www.keac-ccek.ca](http://www.keac-ccek.ca)

Comité consultatif  
de l'environnement Kativik  
reçu le

Québec, le 11 février 2019

18/02/2019

Monsieur Alexandre-Guy Côté  
Président  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 930  
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Monsieur le Président,

Nous donnons suite à la lettre que vous avez adressée M. Geoffrey Kelley, ancien ministre responsable des Affaires autochtones, le 24 août 2018, et qui traitait notamment de certains enjeux liés à la consultation du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) par le gouvernement du Québec. D'entrée de jeu, je tiens à vous assurer que je reconnais le sérieux des points soulevés dans votre lettre.

Le gouvernement du Québec reconnaît que le CCEK est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements responsables dans la Région, tel que défini dans le chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, lorsqu'ils participent à la formulation de lois et règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social. Je vous assure que le gouvernement du Québec demeure soucieux des liens qu'il entretient avec le CCEK et des obligations à son égard, compte tenu de son statut et de son rôle privilégié.

Le gouvernement du Québec demeure aussi engagé à maintenir des relations harmonieuses et à favoriser les partenariats entre les Autochtones et les gouvernements, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* et de la *Convention du Nord-Est québécois* (ci-après jumelées sous « conventions en milieu nordique »). En ce sens, les initiatives faisant en sorte d'associer les Autochtones et le gouvernement du Québec, afin d'assurer le succès de diverses mesures de mise en œuvre prévues par les conventions et ententes, revêtent une importance particulière.

Nous sommes conscients de la nécessité de garantir la collaboration que les membres du CCEK se doivent d'exercer pour la bonne gestion du régime de protection de l'environnement et du milieu social. Nous traitons votre demande à la hauteur des enjeux importants qu'elle soulève. Plus précisément, nous avons amorcé des démarches pour documenter et analyser les enjeux de consultation auxquels vous faites référence, ce qui

... 2

nécessitera un certain temps. Nous souhaitons effectivement que les pistes de solution qui seront mises de l'avant soient les mieux adaptées et les plus efficaces possible. Soyez assurés que nous vous ferons part de la résultante lorsque les démarches seront parachevées et que nous avons la volonté d'en discuter avec vous en temps opportun.

Nous vous remercions d'avoir porté la situation à l'attention des membres du gouvernement du Québec et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La secrétaire générale associée,

  
Marie-José Thomas

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones  
M. Benjamin Patenaude, secrétaire exécutif, Comité consultatif de l'environnement  
Kativik

Québec, le 11 février 2019

Monsieur Alexandre-Guy Côté  
Président  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 930  
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

Monsieur le Président,

Nous donnons suite à la lettre que vous avez adressée M. Geoffrey Kelley, ancien ministre responsable des Affaires autochtones, le 24 août 2018, et qui traitait notamment de certains enjeux liés à la consultation du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) par le gouvernement du Québec. D'entrée de jeu, je tiens à vous assurer que je reconnais le sérieux des points soulevés dans votre lettre.

Le gouvernement du Québec reconnaît que le CCEK est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements responsables dans la Région, tel que défini dans le chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, lorsqu'ils participent à la formulation de lois et règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social. Je vous assure que le gouvernement du Québec demeure soucieux des liens qu'il entretient avec le CCEK et des obligations à son égard, compte tenu de son statut et de son rôle privilégié.

Le gouvernement du Québec demeure aussi engagé à maintenir des relations harmonieuses et à favoriser les partenariats entre les Autochtones et les gouvernements, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* et de la *Convention du Nord-Est québécois* (ci-après jumelées sous « conventions en milieu nordique »). En ce sens, les initiatives faisant en sorte d'associer les Autochtones et le gouvernement du Québec, afin d'assurer le succès de diverses mesures de mise en œuvre prévues par les conventions et ententes, revêtent une importance particulière.

Nous sommes conscients de la nécessité de garantir la collaboration que les membres du CCEK se doivent d'exercer pour la bonne gestion du régime de protection de l'environnement et du milieu social. Nous traitons votre demande à la hauteur des enjeux importants qu'elle soulève. Plus précisément, nous avons amorcé des démarches pour documenter et analyser les enjeux de consultation auxquels vous faites référence, ce qui

... 2

nécessitera un certain temps. Nous souhaitons effectivement que les pistes de solution qui seront mises de l'avant soient les mieux adaptées et les plus efficaces possible. Soyez assurés que nous vous ferons part de la résultante lorsque les démarches seront parachevées et que nous avons la volonté d'en discuter avec vous en temps opportun.

Nous vous remercions d'avoir porté la situation à l'attention des membres du gouvernement du Québec et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La secrétaire générale associée,

  
Marie-José Thomas

- c. c. M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones  
M. Benjamin Patenaude, secrétaire exécutif, Comité consultatif de l'environnement  
Kativik



Québec, le 11 février 2019

Monsieur Alexandre-Guy Côté  
Président  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 930  
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Monsieur le Président,

Nous donnons suite à la lettre que vous avez adressée M. Geoffrey Kelley, ancien ministre responsable des Affaires autochtones, le 24 août 2018, et qui traitait notamment de certains enjeux liés à la consultation du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) par le gouvernement du Québec. D'entrée de jeu, je tiens à vous assurer que je reconnais le sérieux des points soulevés dans votre lettre.

Le gouvernement du Québec reconnaît que le CCEK est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements responsables dans la Région, tel que défini dans le chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, lorsqu'ils participent à la formulation de lois et règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social. Je vous assure que le gouvernement du Québec demeure soucieux des liens qu'il entretient avec le CCEK et des obligations à son égard, compte tenu de son statut et de son rôle privilégié.

Le gouvernement du Québec demeure aussi engagé à maintenir des relations harmonieuses et à favoriser les partenariats entre les Autochtones et les gouvernements, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* et de la *Convention du Nord-Est québécois* (ci-après jumelées sous « conventions en milieu nordique »). En ce sens, les initiatives faisant en sorte d'associer les Autochtones et le gouvernement du Québec, afin d'assurer le succès de diverses mesures de mise en œuvre prévues par les conventions et ententes, revêtent une importance particulière.

Nous sommes conscients de la nécessité de garantir la collaboration que les membres du CCEK se doivent d'exercer pour la bonne gestion du régime de protection de l'environnement et du milieu social. Nous traitons votre demande à la hauteur des enjeux importants qu'elle soulève. Plus précisément, nous avons amorcé des démarches pour documenter et analyser les enjeux de consultation auxquels vous faites référence, ce qui

... 2

nécessitera un certain temps. Nous souhaitons effectivement que les pistes de solution qui seront mises de l'avant soient les mieux adaptées et les plus efficaces possible. Soyez assurés que nous vous ferons part de la résultante lorsque les démarches seront parachevées et que nous avons la volonté d'en discuter avec vous en temps opportun.

Nous vous remercions d'avoir porté la situation à l'attention des membres du gouvernement du Québec et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La secrétaire générale associée,

  
Marie-José Thomas

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones  
M. Benjamin Patenaude, secrétaire exécutif, Comité consultatif de l'environnement  
Kativik





Québec, le 11 février 2019

Monsieur Alexandre-Guy Côté  
Président  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 930  
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

Monsieur le Président,

Nous donnons suite à la lettre que vous avez adressée M. Geoffrey Kelley, ancien ministre responsable des Affaires autochtones, le 24 août 2018, et qui traitait notamment de certains enjeux liés à la consultation du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) par le gouvernement du Québec. D'entrée de jeu, je tiens à vous assurer que je reconnais le sérieux des points soulevés dans votre lettre.

Le gouvernement du Québec reconnaît que le CCEK est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements responsables dans la Région, tel que défini dans le chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, lorsqu'ils participent à la formulation de lois et règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social. Je vous assure que le gouvernement du Québec demeure soucieux des liens qu'il entretient avec le CCEK et des obligations à son égard, compte tenu de son statut et de son rôle privilégié.

Le gouvernement du Québec demeure aussi engagé à maintenir des relations harmonieuses et à favoriser les partenariats entre les Autochtones et les gouvernements, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* et de la *Convention du Nord-Est québécois* (ci-après jumelées sous « conventions en milieu nordique »). En ce sens, les initiatives faisant en sorte d'associer les Autochtones et le gouvernement du Québec, afin d'assurer le succès de diverses mesures de mise en œuvre prévues par les conventions et ententes, revêtent une importance particulière.

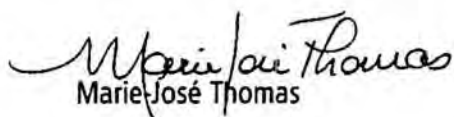
Nous sommes conscients de la nécessité de garantir la collaboration que les membres du CCEK se doivent d'exercer pour la bonne gestion du régime de protection de l'environnement et du milieu social. Nous traitons votre demande à la hauteur des enjeux importants qu'elle soulève. Plus précisément, nous avons amorcé des démarches pour documenter et analyser les enjeux de consultation auxquels vous faites référence, ce qui

... 2

nécessitera un certain temps. Nous souhaitons effectivement que les pistes de solution qui seront mises de l'avant soient les mieux adaptées et les plus efficaces possible. Soyez assurés que nous vous ferons part de la résultante lorsque les démarches seront parachevées et que nous avons la volonté d'en discuter avec vous en temps opportun.

Nous vous remercions d'avoir porté la situation à l'attention des membres du gouvernement du Québec et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La secrétaire générale associée,

  
Marie-José Thomas

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones  
M. Benjamin Patenaude, secrétaire exécutif, Comité consultatif de l'environnement  
Kativik



ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑎᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

Le 5 février 2019

Monsieur Patrick Beauchesne  
Administrateur provincial du chapitre 23 de la  
Convention de la Baie-James et du Nord québécois  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage, boîte 86  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec QC G1R 5V7

**OBJET : Budget de fonctionnement du Comité consultatif de l'environnement Kativik pour 2019-2020**

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la demande du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) concernant son budget de fonctionnement pour l'exercice 2019-2020. Pour faire suite à notre discussion du 5 décembre 2018 à Québec, nous avons également joint à la présente lettre la note explicative datée du 15 janvier 2018 qui décrit les projections financières courantes et futures du CCEK.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le secrétariat du CCEK.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Alexandre-Guy Côté

c.c. Ron Hallman, Administrateur fédéral du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Secrétariat du CCEK  
C. P. 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0  
Tél. : 819-964-2961, poste 2287  
Fax : 819-964-0694  
Courriel : bpatenaude@krq.ca



ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ-ᑎᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

1 avril 2019 au 31 mars 2020

### RECETTES (\$)

Contribution du ministère de l'Environnement et de la  
Lutte contre les changements climatiques

**350 000<sup>1</sup>**

### DÉPENSES (\$)

#### **Charges d'exploitation, d'administration et financières**

##### Salaire et charges sociales

Salaire du secrétaire exécutif (temps plein avec avantages complémentaires)	76 200
Contribution REER de l'employeur pour le secrétaire exécutif (6%)	4 500
Billets d'avion congés annuelles secrétaire exécutif	7 000
Salaire de l'analyste en environnement (temps plein)	64 200
Contribution REER de l'employeur pour l'analyste en environnement (6%)	3 800
Charges sociales	18 000

Frais de logement pour le secrétaire exécutif

36 000

Services de comptabilité

13 000

Honoraires de consultations (sous-traitance et frais de voyage)

15 000

Messagerie et poste

500

Location de bureau (local, photocopie, services de téléphonie, télécopie et d'Internet)

18 100

Assurances

3 500

Fournitures de bureau (papeterie, matériel informatique, etc.)

1 000

Publicité et promotion (site Internet, affiches, etc.)

4 000

Permis, licences et enregistrements

500

Télécommunications (téléconférences et vidéoconférences)

3 000

**Total partiel** **268 300**

#### Réunion (\$)

##### Frais de voyage et d'hébergement

Secrétaire exécutif	12 000
Analyste en environnement	10 000
CCEK (Membres nommées par l'ARK : 3 membres x 4 réunions)	28 000
COFEX-Nord (Membres nommées par l'ARK : 2 membres x 3 réunions)	5 000
Réunion (location de salle, équipement audiovisuel, etc.)	4 000

**Total partiel** **59 000**

#### Autres (\$)

Rapport annuel (conception graphique, impression et distribution)

7 000

Traduction (rapport annuel, procès-verbaux, lettres, mémoires et avis)

15 000

Frais Bancaires

700

**Total partiel** **22 700**

**Grand total des dépenses :** **350 000**

<sup>1</sup> À compter du 1er avril 2019, le CCEK reportera environ 40 000 \$ de l'année fiscale précédente. Cela sera nécessaire pour assurer le fonctionnement du Comité jusqu'à ce que le financement pour 2019-2020 soit reçu.